



Accident sans permis de conduire

Par **Jingtong**, le **16/09/2024 à 22:20**

Bonjour,

J'étais au volant d'un véhicule de location de l'entreprise, et j'ai accidentellement percuté un motard qui circulait rapidement à côté de moi alors que je tournais à gauche. Après la collision, il a perdu le contrôle et a percuté une barrière. Les pompiers ont emmené le motard à l'hôpital.

Je ne sais pas exactement l'ampleur de ses blessures, mais il semblait que ce n'était pas trop grave. La police n'a pas rempli le constat amiable et m'a demandé de déclarer le sinistre à l'assureur. Maintenant je dois aller chercher le triplicata d'accident au commissariat mais le problème c'est que je n'ai pas de permis de conduire en cours de validation. Je n'ai qu'un permis obtenu en Chine. Pourriez-vous svp m'aider ? Est-ce que je vais sanctionner sans permis ?

Je vous remercie par avance,

Dans l'attente de vous lire,

Par **Visiteur**, le **16/09/2024 à 22:27**

Bonjour

Pour bien comprendre, votre employeur vous fait conduire un véhicule de l'entreprise alors que vous n'avez pas de permis Français, ?

Quel est votre statut en France ?

Par **Pierrepaulejean**, le **16/09/2024 à 23:05**

bonjour

avez vous informé votre employeur que vous n'aviez pas de permis valide en France ?